

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 519 fixant le nombre d'élèves- infirmiers et d'élèves-infirmières à admettre au Centre d'Enseignement professionnel hospitalier en 1965

n° 519

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
2 avril 1965

Numéro JO
n° 5 du 01/05/1965

Date du numéro
1 mai 1965

TEXTE INTÉGRAL

Le nombre d'élèves à admettre, au titre de recrutement direct, au Centre d'Enseignement professionnel hospitalier en 1965 (cycle d'instruction 1965-1966) est fixé comme suit : Cours du 2e degré : 13 élèves infirmiers ;2 élèves infirmières.